

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION  
LAMBALLE TERRE & MER  
-22400-  
RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 14 JUIN 2022**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE QUATORZE JUIN, A NEUF HEURES, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.*

*Date de la convocation : 8 juin 2022*

**ETAIENT PRÉSENTS :**

**Président :** Thierry ANDRIEUX

**Membres du Bureau :** Claudine AILLET, Jérémy ALLAIN, Jean-Luc BARBO, Nathalie BEAUVY, Guy CORBEL, Catherine DREZET, Jean-Luc GOUYETTE, Philippe HERCOUET, Yves LEMOINE, Pierre LESNARD, Éric MOISAN, Jean-Pierre OMNES, Christophe ROBIN

**ABSENTS EXCUSÉS :**

- David BURLLOT donne pouvoir à Christophe ROBIN,
- Thierry GAUVRIT donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Josianne JEGU donne pouvoir à Nathalie BEAUVY,
- Nicole POULAIN donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Nathalie TRAVERT-LE ROUX donne pouvoir à Eric MOISAN,
- Jean-Luc COUELLAN donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Serge GUINARD, Yves RUFFET

**SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Philippe HERCOUET

**Délibération n°2022-051**

Membres en exercice : 22

Présents : 14

Absents : 8

Pouvoirs : 6

<b>RESSOURCES HUMAINES MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS</b>
---

Afin d'assurer les fonctions de direction du GIP Mathurin Méheut ainsi que des missions d'assistance administrative, deux agents de Lamballe Terre & Mer sont actuellement mis à disposition du GIP Mathurin Méheut. Les conventions précisant les modalités de cette mise à disposition sont arrivées à échéance.

Un agent de Lamballe Terre & Mer est actuellement mis à disposition du CIAS afin d'en assurer les fonctions de direction. La convention précisant les modalités de cette mise à disposition est arrivée à échéance.

Par ailleurs, un agent du CIAS assure des tâches d'entretien dans des locaux communautaires. Une convention est à conclure entre les deux entités afin de fixer les modalités de la mise à disposition.

Vu :

- La délibération du Conseil communautaire n°2022-015 du 8 mars 2022, relative aux délégations accordées au Bureau par le Conseil Communautaire,
- L'avis favorable du comité technique en date du 5 mai 2022,

**Après en avoir délibéré :**

Le Bureau communautaire :

- ACCEPTE les mises à disposition de personnels ci-après :

Collectivité employeur	Structure d'accueil	Fonctions Service	% DHS MAD/an	Date de début	Date de fin
Lamballe Terre & Mer	GIP Mathurin Méheut	Direction	20%	01.03.2022	31.12.2024
Lamballe Terre & Mer	GIP Mathurin Méheut	Assistance administrative	40%	01.06.2022	31.12.2024
Lamballe Terre & Mer	CIAS	Direction	70%	01.06.2022	31.12.2024
CIAS	Lamballe Terre & Mer	Agent d'entretien	25%	01.06.2022	31.12.2024

- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer les conventions correspondantes et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

**VOTE : Adopté à l'unanimité**

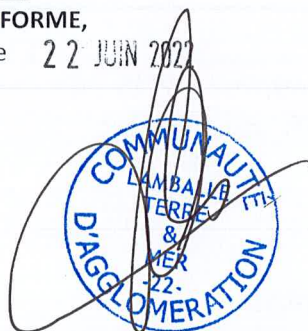
FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN  
(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

A Lamballe-Armor, le 22 JUN 2022

Le Président,

Thierry ANDRIEUX



Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le 23 JUN 2022

De l'affichage le 23 JUN 2022

Pour le Président,  
Par délégation,

Directrice Générale Adjointe des Services,  
Anne-Claire GUILLET